



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 20 octobre 2021  
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture

CPIAS 884-218400034-20211027-002760-DE  
N° 002760  
Le mercredi 20 octobre 2021 à 19 heures le Conseil Municipal, convoqué le jeudi 14 octobre 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

Direction Générale des Services - Cession des parcelles cadastrées CL n°449, 451, 597 et 598 propriété de la commune d'Apt lieu dit la Peyrolière, au profit de la société DELTA PLUS

Affiché le : 28/10/21

**ETAIENT PRÉSENTS** : M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Émilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

**ABSENTS EXCUSÉS**: M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

**ABSENTS** : Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommée Secrétaire.

Le conseil municipal est informé que la société DELTA PLUS et sa filiale SCI DPG représentées par Monsieur Jérôme BENOIT souhaitent faire l'acquisition des parcelles CL N° 449, 451, 597 et 598, quartier Peyrolière à APT appartenant à la commune d'Apt afin d'édifier de nouvelles constructions et aménagements et ainsi continuer à développer leur activité économique et industrielle sur le territoire du pays d'APT.

Ces parcelles situées en zone UEi du Plan Local d'Urbanisme de la commune sont effectivement dédiées à l'activité économique et industrielle.

La parcelle cadastrée CL 597 qui dispose d'une surface de 596 m<sup>2</sup> et la partie SUD EST d'environ 1500 m<sup>2</sup> de la parcelle CL 598 sont impactées par la servitude de Gaz - GRDF- qui rend inconstructible l'assiette de la servitude. Des contraintes pèsent également sur une zone plus étendue selon les distances du réseau de GAZ enterré en vertu de la servitude d'utilité publique.

Ces zones non constructibles d'un peu plus de 2000 m<sup>2</sup> permettent cependant de relier l'actuelle unité foncière appartenant à la société Delta + / SCI DPG du fait de leur contiguïté aux parcelles CL N° 449, 451, 597 et 598.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Mmes Dominique SANTONI et Brigitte BENOIT DE SOLLIERS n'ont pas pris part au vote

La totalité de la surface objet de l'offre émise s'étend sur 10 475 m<sup>2</sup> en zone UEi du PLU, et permet ainsi d'optimiser l'unité foncière existante et à venir de la société pour tout développement actuel et futur.

L'offre de 210 000 € proposée par la société DELTA + pour 10 475 m<sup>2</sup> tient compte de l'in constructibilité partielle de la zone et des contraintes de construction à proximité de la servitude GRDF. Le prix du m<sup>2</sup> constructible dans cette zone est estimé à 27 €

**Considérant** le prix proposé de 210 000 € pour les parcelles cadastrées CL N° 449, 451, 597 et 598 d'une surface cumulée de 10 475 m<sup>2</sup> en zone UEi partiellement grevée d'une servitude d'utilité publique dans le PLU de la commune,

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20211027-002760-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2021  
Date de réception préfecture : 27/10/2021

**Considérant** l'intérêt majeur pour le territoire du Pays d'Apt du maintien et du développement de cette entreprise au rayonnement international,

**Vu** l'avis du service du domaine N° 2021-84003-71135 en date du 30.09.2021 relatif à la valeur vénale du bien.

**Vu** l'engagement de la société DELTA PLUS et sa filiale SCI DPG ou toute société de son choix dont elle sera gérante et qui restera garante des engagements pris - de faire l'acquisition de ce bien au prix de 210 000 €.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette vente à la société DELTA PLUS.

### LE CONSEIL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Approuve** la proposition telle que présentée ci-dessus.

**Décide** de céder à la société Delta Plus représentée par sa filiale SCI DPG dirigée par Monsieur Jérôme Benoit - ou toute société de son choix dont il sera gérant et qui restera garante des engagements pris - les parcelles cadastrées CL N° 449, 451, 597 et 598 d'une superficie de 10 475 m<sup>2</sup> au prix de 210 000 €.

**Dit** que les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.

**Dit** que la recette correspondante sera inscrite au budget 2022

**Autorise**, Madame le Maire à établir, conclure et signer tous documents nécessaires en vue de l'application de la présente

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE  
Véronique ARNAUD-DELOY

